



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

- Commission Locale de l'Eau -

Valence – 1er décembre 2021

- L A
D R O
M E – LE DÉPARTEMENT

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

ORDRE DU JOUR

- 1. Validation des comptes-rendus des réunions de la CLE des 3 décembre 2019 et 2 mars 2021**
- 2. Élection du Président**
- 3. Élection du 1er Vice-Président**
- 4. Approbation des règles de fonctionnement de la CLE**
- 5. Point sur la composition du bureau**
- 6. Présentation des objectifs et de la composition des commissions thématiques**
- 7. Compte-rendu des attributions exercées par le bureau par délégation de la CLE**
- 8. Point d'avancement sur l'étude de modélisation de la nappe de la molasse**
- 9. Présentation du calendrier prévisionnel**
- 10. Questions diverses**

VALIDATION DES COMPTES RENDUS DE LA CLE

3 décembre 2019



VALIDATION DES COMPTES RENDUS DE LA CLE

2 mars 2021

Précisions à apporter à la version projet :

- Chapitre 5 : Le nombre de membres du bureau appartenant au collège des collectivités territoriales et de leurs regroupements passe de 12 à 13.
- Annexe 5 : préciser les noms des représentants du collège des usagers

Passage au vote



ELECTION DU PRESIDENT

CONDITIONS DE VOTE

Le Président est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et doit appartenir à ce même collège (article L212-4 du code de l'environnement).

Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

ELECTION DU PRESIDENT

PASSAGE AU VOTE

1- Appel à candidature

2- Désignation de 2 assesseurs

3- Vote



ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

CONDITIONS DE VOTE

Le 1er vice-président est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales sur proposition du Président.

La délibération est prise à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le vote s'effectue à main levée suite à l'accord de l'ensemble des membres présents ou représentés. Dans le cas contraire, il se déroule au scrutin secret.

ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

PASSAGE AU VOTE



APPROBATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

MODIFICATIONS PRINCIPALES

- **Article 6 : Membres de la Commission Locale de l'Eau**

Chaque collectivité territoriale ou établissement public local devra transmettre au secrétariat de la CLE, la délibération relative à la désignation de son ou ses représentant(s) au sein de la CLE.

- **Article 8 : Les vice-présidents et les référents territoriaux**

Précisions apportées sur le déroulement du vote

Extension du rôle des vice-présidents lorsque l'arrêté de composition de la CLE doit être modifié, suite à des élections ayant entraîné la perte de la fonction au titre de laquelle le Président de la CLE a été élu.

- **Article 9 : Le bureau**

Précisions apportées sur la composition du bureau

- **Article 13 : Ordre du jour, modalités de convocation et périodicité des réunions**

Possibilité de rajouter des points à l'ordre du jour du bureau en début de séance

POINT SUR LA COMPOSITION DU BUREAU

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

	– Président
Département de l'Isère	– 1 ^{er} vice-président
Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	M. Jean-Michel VALLA – 2 ^{ème} vice-président
Communauté de communes St Marcellin Vercors Isère Communauté	M. Albert BUISSON – 3 ^{ème} vice-président
Communauté d'agglomération Arche Agglo	M. Jean-Paul VALLES – 4 ^{ème} vice-président
Communauté de Communes Porte de DrômArdèche	M. Marin DERNAT – 5 ^{ème} vice-président
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté	M. Éric SAVIGNON
Syndicat des Eaux de l'Herbasse	M. Francis BARRY
Syndicat des Eaux de la Plaine de Valence	M. Bernard VALLON
Syndicat des Eaux de la Valloire Galaure	M. David BOUVIER
Syndicat des Eaux de la Veaune	M. Christian COLOMBET
Syndicat d'Irrigation Drômois	Mme Anne-Claire VIAL
Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère	M. Daniel BERNARD

POINT SUR LA COMPOSITION DU BUREAU

COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

Association CLCV 26	Monsieur le Président ou son représentant
Chambre d'agriculture de la Drôme	Monsieur le Président ou son représentant
FDPPMA 26	Monsieur le Président ou son représentant
FRAPNA 26	Monsieur le Président ou son représentant
UNICEM	Monsieur le Président ou son représentant
	Monsieur le Président ou son représentant

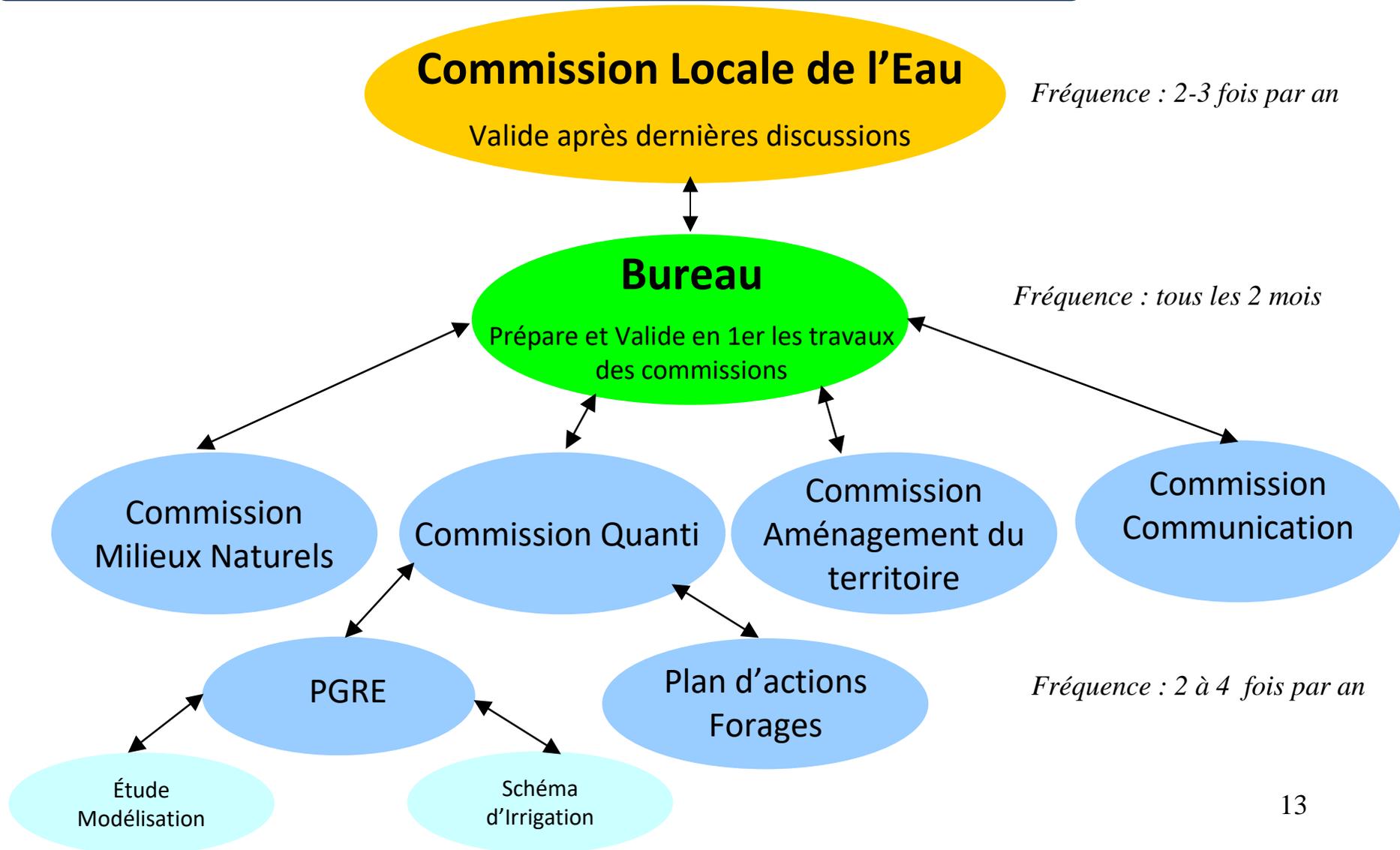
POINT SUR LA COMPOSITION DU BUREAU

COLLEGE DE L'ÉTAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS INTERESSES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le Directeur général ou son représentant
Agence Régionale de Santé	Madame la Déléguée territoriale ou son représentant
Direction départementales de territoires de la Drôme	Madame la Directrice ou son représentant
Direction départementales de territoires de l'Isère	Monsieur le Directeur ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur le Directeur ou son représentant

COMMISSIONS THEMATIQUES

LES INSTANCES PREVUES PAR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT



Feuille de route 2022 des commissions

COMMISSION MILIEUX NATURELS

- Se positionner sur la nécessité ou non de consolider les inventaires zones humides sur le périmètre du SAGE (disposition A3 du PAGD)
- Suivre les plans de gestion stratégiques des zones humides lancés sur le périmètre du SAGE
- Suivre les stratégies foncières initiées sur le périmètre du SAGE
- Soutenir techniquement les collectivités n'ayant pas encore engagé de plans de gestion stratégiques ou de stratégies foncières
- Échanger sur les outils réglementaires permettant la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme
- Échanger sur ce qui a fonctionné et les difficultés rencontrées

COMPOSITION DES COMMISSIONS

COMMISSION MILIEUX NATURELS

Membres du bureau :

M. Albert Buisson – Représentant de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

La fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Drôme

Cadres techniques :

- des collectivités ayant la compétence GEMAPI sur le périmètre du SAGE
- des services de l'État

Membre de la CLE associé :

France Nature Environnement de l'Isère

Feuille de route 2022 des commissions

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Assurer la mise en compatibilité des SCoT avec les documents du SAGE (identifier leurs besoins)
- Élaborer un guide, sorte de boîte à outils des outils réglementaires permettant d'assurer la mise en compatibilité des PLU avec les documents du SAGE

COMPOSITION DES COMMISSIONS

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Membres du bureau :

M. Marin DERNAT – Représentant de la communauté de communes Porte de Drôme Ardèche

Cadres techniques :

- des SCoT et des services de planification et aménagement du territoire des EPCI présents sur le périmètre du SAGE
- les collectivités ayant la compétence GEMAPI sur le périmètre du SAGE
- des services de l'État

Feuille de route 2022 des commissions

SOUS-COMMISSION PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Objectif des PGRE :

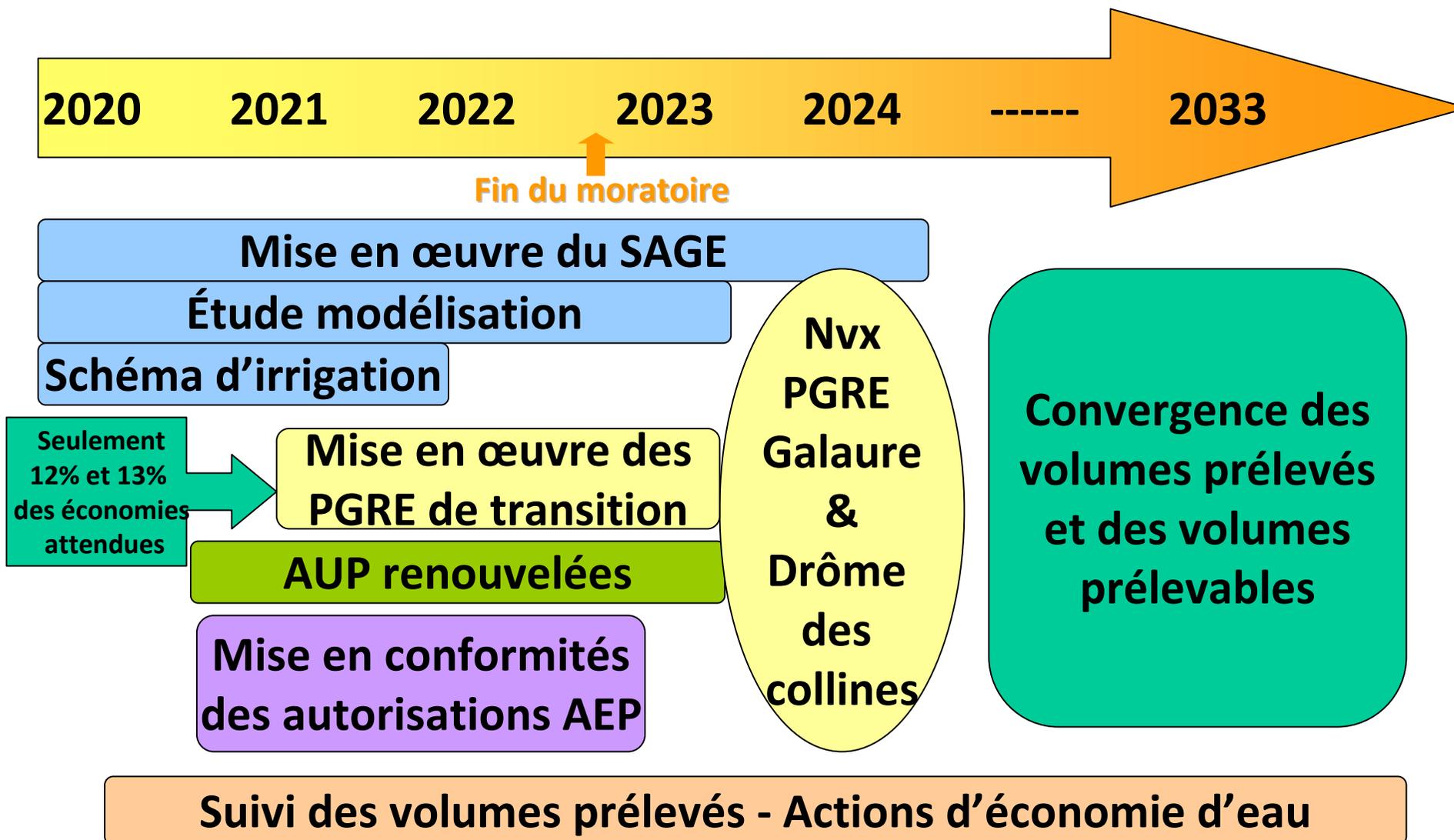
Ces plans de gestion s'appuient sur les résultats techniques de EVP. Ils définissent un programme d'actions visant à atteindre l'équilibre quantitatif ainsi que le partage du volume d'eau prélevable entre les usagers.

3 volets dans les PGRE : Eau potable / Industrie / Agriculture

5 PGRE sur le territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

Feuille de route 2022 des commissions

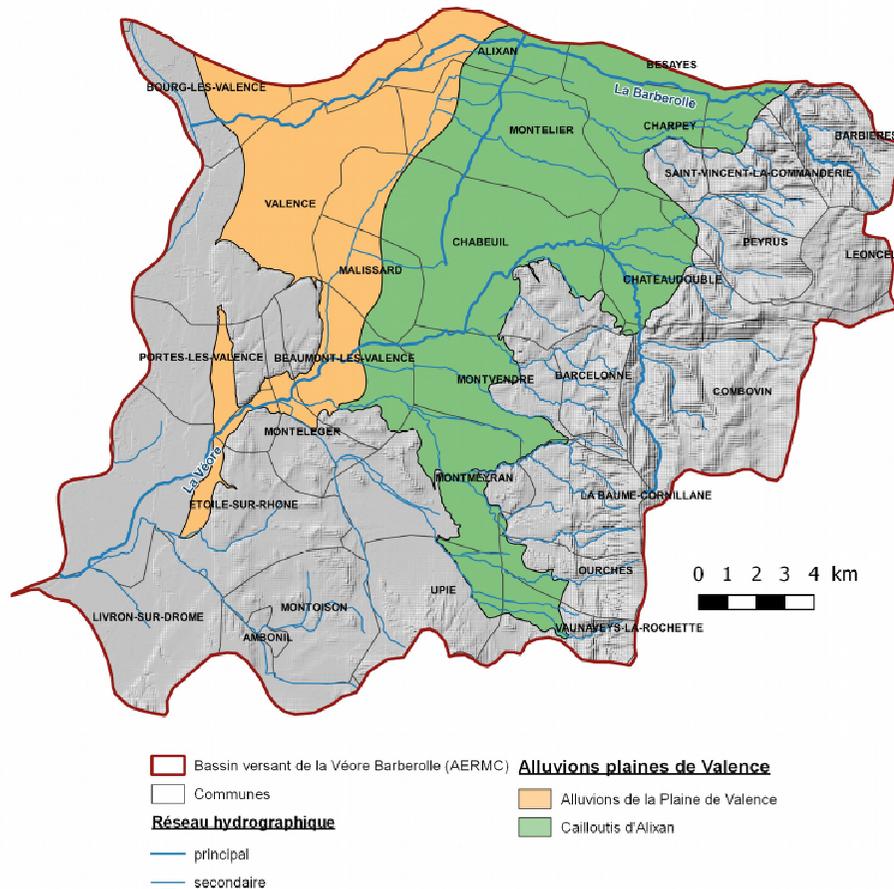
SOUS-COMMISSION PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



Feuille de route 2022 des commissions

SOUS-COMMISSION PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Animer et suivre le PGRE Véore-Barberolle



- Mettre en œuvre les actions identifiées
- Trouver des alternatives au projet de retenue Châteaudouble
- Mettre à jour le PGRE

- Suivre les PGRE Drôme et Sud Grésivaudan

COMPOSITION DES COMMISSIONS

SOUS-COMMISSION PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Membres du bureau :

M. Jean-Michel VALLA – Représentant de Valence Romans Agglomération

la Chambre d'Agriculture de la Drôme

l'UNICEM

Cadres techniques :

- des collectivités ayant la compétence eau potable sur le périmètre du SAGE
- des collectivités ayant la compétence GEMAPI sur le périmètre du SAGE
- de la chambre d'agriculture
- du syndicat d'irrigation drômois
- des services de l'État

Feuille de route 2022 des commissions

SOUS-COMMISSION PLAN D' ACTIONS FORAGES

- Créer une cellule d'assistance technique sur les forages
- Améliorer la connaissance des forages : Inventaire des forages domestiques (phase pilote)
- Appuyer les communes lors des dépôts de déclaration des forages domestiques
- Sensibiliser sur les règles de bonnes pratiques et la réglementation forage (foreurs, particuliers, collectivités)

COMPOSITION DES COMMISSIONS

SOUS-COMMISSION PLAN D' ACTIONS FORAGES

Membres du bureau :

M. David BOUVIER – Représentant de Syndicat des Eaux Valloire Galaure

Mme Anne-Claire VIAL – Représentante du syndicat d'irrigation drômois (SID)

Personnes ressource :

- un représentant des foreurs
- les maires des communes tests ou leurs représentants
- des cadres techniques des services de l'État

Feuille de route 2022 des commissions

COMMISSION COMMUNICATION

- Élaborer une stratégie et un plan de communication
- Recruter un prestataire pour la réalisation des plaquettes, guides, ... et la refonte du site Internet du SAGE

COMPOSITION DES COMMISSIONS

COMMISSION COMMUNICATION

Membres du bureau :

Le Président de la Commission Locale de l'Eau

La fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Drôme

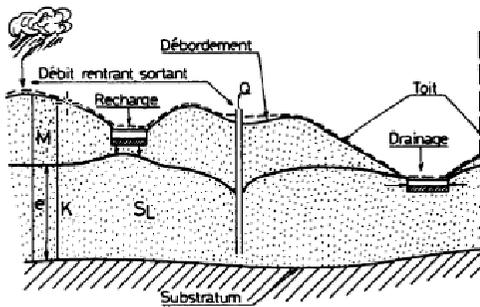
ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DE LA CLE

COMPTE-RENDU

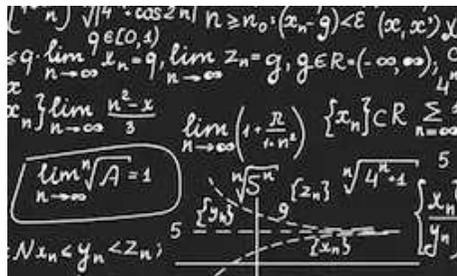
Date	SUJET	SERVICE SOLLICITANT	REPONSE
8 avril	Schéma régional des carrières Auvergne Rhône-Alpes	Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes	Avis favorable avec recommandations
8 avril	Centrale hydroélectrique de Rochetaillée Saint-Barthélémy-de-Vals (26)	Préfecture de la Drôme DDT de la Drôme	Avis favorable
23 avril	Arrêté cadre sécheresse du département de l'Isère	Préfecture de l'Isère DDT de l'Isère	Impossibilité de se prononcer suite aux débats
1 juin	Parc éolien de Chambaran Montfalcon (38)	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Avis favorable
1 juin	Aménagement de la Galaure et du Dravey	Préfecture de la Drôme DDT de la Drôme	Avis favorable avec observations
1 juin	Projet de SDAGE 2022-2027	Comité de Bassin Préfet Coordonnateur de Bassin	Avis favorable avec observations
1 juin	Projet de PDM 2022-2027		Avis favorable avec observations
1 juin	Projet de PGRI 2022-2027		Absence d'avis
4 juin	Candidature de la Chambre d'Agriculture de la Drôme pour être OUGC 26	Préfecture de la Drôme DDT de la Drôme	Avis favorable
4 juin	Comité Eau du 12 mai	Préfecture de la Drôme DDT de la Drôme	Courrier d'étonnement ²⁶

MODELISATION DE LA NAPPE

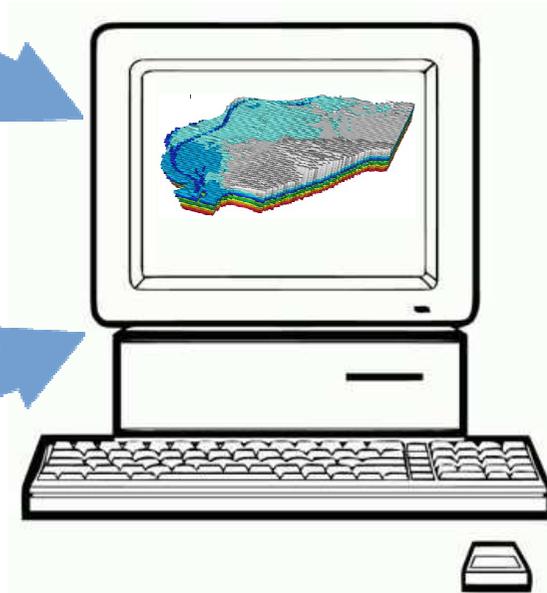
PRINCIPES ET OBJECTIFS



Données terrain



Équations mathématiques



OBJECTIFS

Déterminer les volumes d'eau disponibles

Intégrer les projections sur le changement climatique

Prendre en compte les points stratégiques de suivi des niveaux et des débits

MODELISATION DE LA NAPPE

AVANCEMENT DE L'ÉTUDE

11/19 – 03/20

Synthèse
des données

09/20 – 03/21

Mesures
terrain

07/20 – 11/21

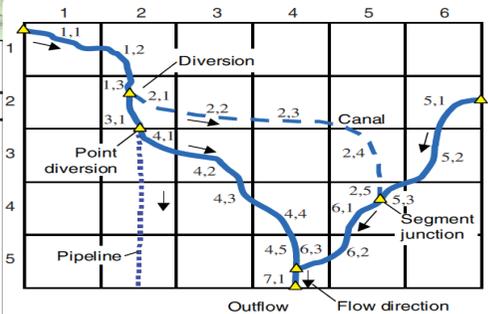
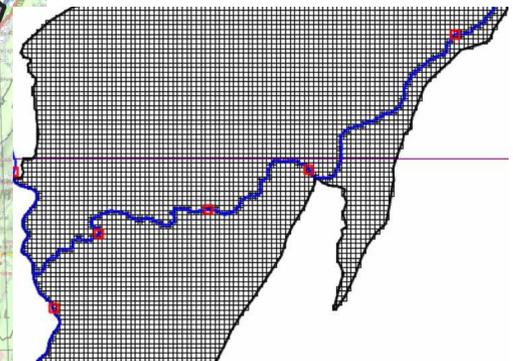
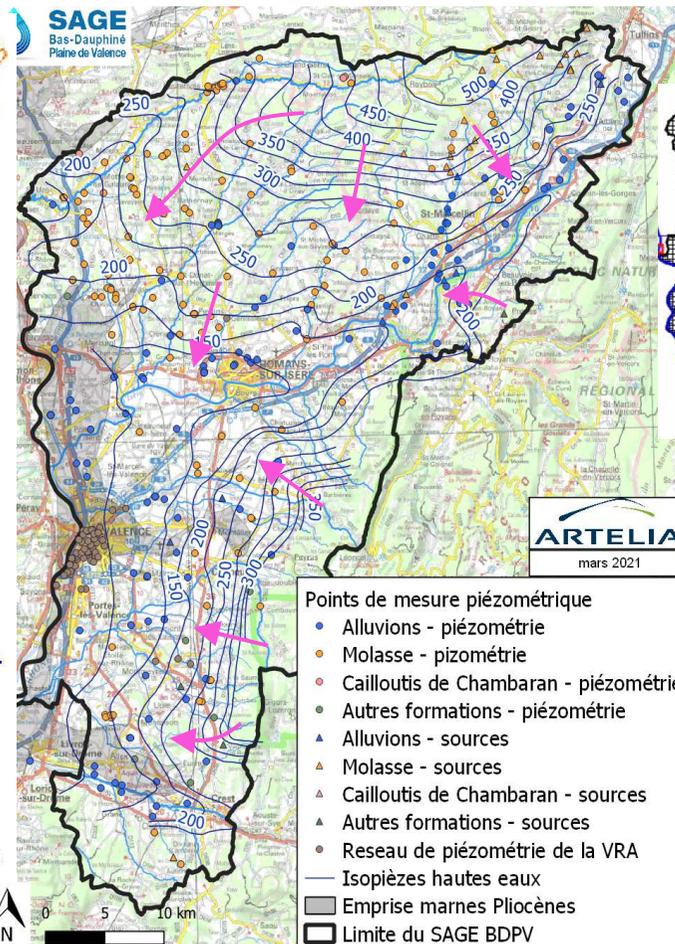
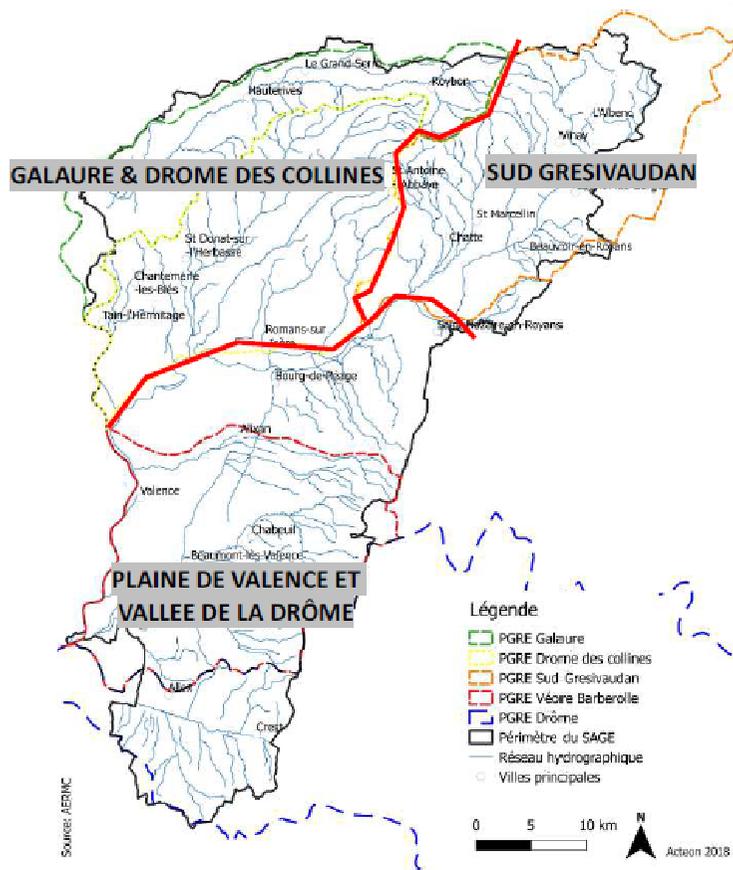
Construction
du modèle

11/21 – 12/21

Tests et
simulations

01/22

Livraison du
1^{er} modèle



MODELISATION DE LA NAPPE

FINANCEMENT

Un marché porté par le Département de la Drôme avec un financement collectif
 → budget initial de 305 000 € TTC pour couvrir Galaure et Drôme des Collines



70%



30%

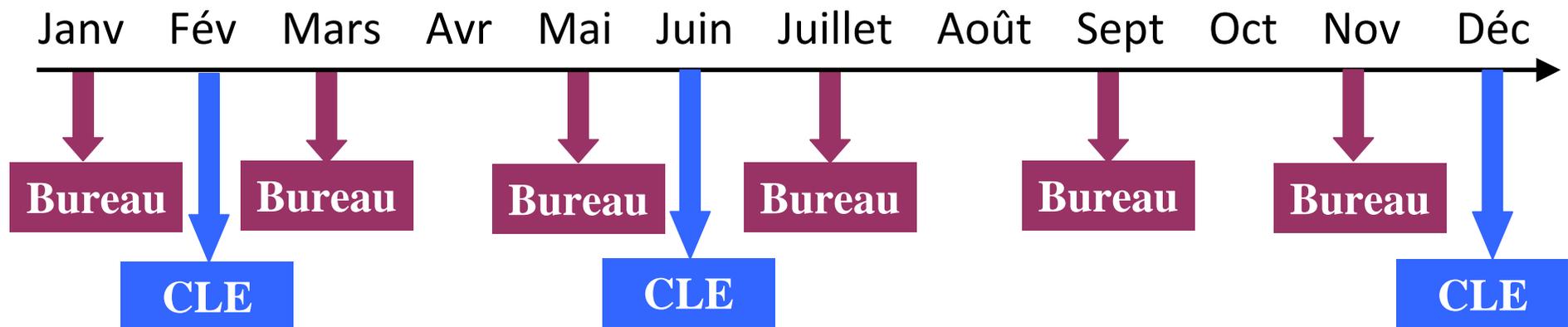


Avenant à la convention avec les EPCI pour financer le modèle sur Plaine de Valence et Sud-Grésivaudan → 100 000 € TTC sur 2 ans dont 8 852 € à la charge des EPCI

EPCI	VRA	Arche Agglo	CCPDA	SMVIC
Part	6,48 %	0,89 %	0,35 %	1,13 %

CALENDRIER DE TRAVAIL

PREVISIONNEL 2022



+ 15 commissions à répartir sur l'année

QUESTIONS DIVERSES





SAGE

Bas-Dauphiné

Plaine de Valence

MERCI DE VOTRE ATTENTION

- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr